



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Nicolas Fournet-Fayas
Tel : 04 90 86 73 23

**Monsieur le Président
Syndicat Général des Vignerons réunis des
Côtes du Rhône
6 rue des trois faucons
CS 60093
84918 Avignon cedex 9**

Objet : Dérogation à l'interdiction d'irrigation
pour les AOP « Côtes du Rhône » et « Côtes du
Rhône Villages » pour la partie méridionale

Avignon, le 11 août 2023

Monsieur le Président,

Par courrier du 17 mai 2023, l'INAO vous a accordé une dérogation à l'interdiction d'irriguer les vignes aptes à la production de vins à appellation d'origine contrôlée « Côtes du Rhône » méridionale et « Côtes du Rhône Villages » méridionale (Vaucluse, une partie du Gard, le sud Ardèche et le sud Drôme) à compter du 17 mai 2023 et au plus tard jusqu'au 15 août 2023, selon les dispositions prévues par le code rural et de la pêche maritime et par votre cahier des charges.

L'article D665-17-5 code rural et de la pêche maritime est modifié par le décret n° 2023-735 du 8 août 2023 relatif à l'irrigation des vignes, le nouvel article indiquant que **l'irrigation des vignes aptes à la production de raisins de cuve est interdite du 15 septembre à la récolte.**

Par conséquent, la date limite de la dérogation à l'interdiction d'irriguer des vignes aptes à la production de vins à appellation d'origine contrôlée « Côtes du Rhône » méridionale et « Côtes du Rhône Villages » méridionale est portée au 15 septembre 2023.

Les autres conditions réglementaires et recommandations stipulées dans la notification reçue initialement restent inchangées.

Je vous remercie de bien vouloir informer l'ensemble des viticulteurs de ces nouvelles conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice de l'INAO
Et par délégation, L'Ingénieur territorial

Gisèle LARRIEU

Copie de ce courrier est adressé à :

- autorité administrative compétente en matière d'eau (Préfet, Police de l'eau, DDT)
- organisme de contrôle CERTIPAQ
- service départemental de la DGDDI, DDPP